Web FRA

L'Ardennais

Famille du média : **PQR/PQD (Quotidiens régionaux)**
Audience : **208600**
Sujet du média : **Actualités-Infos Générales**

14 Decembre 2023
Journalistes : **-**
Nombre de mots : **731**

www.lardennais.fr

Visualiser l'article

Qu'attendre du Complément d'enquête sur le faux champagne produit près de Soissons ?

L'émission Complément d'enquête, diffusée sur France 2 ce jeudi 14 décembre, consacre un reportage à Didier Chopin, accusé d'avoir produit du faux champagne, à Billy-sur-Aisne. L'affaire avait été révélée par L'union en août dernier.

L 'affaire avait secoué le Landerneau champenois. Le 10 août 2023, L'union révélait les lourds soupçons de fraude pesant sur Didier Chopin, un vigneron marnais accusé d'avoir produit du faux champagne, à partir de vins d'Ardèche et d'Espagne auxquels il rajoutait du gaz carbonique. Ces vins, vendus sous différentes marques, étaient concoctés à Billy-sur-Aisne, où le négociant avait créé une entreprise de vins d'apéritif, tranquilles ou pétillants, aromatisés aux fruits. Les supermarchés Leclerc et leur centrale d'achat, la Scapest, gros clients de Didier Chopin, avaient dû retirer de nombreuses bouteilles de champagne troubles des rayons. Didier Chopin avait reconnu que des vins avaient « retravaillé » mais niait toute fraude.

L'émission d'investigation « Complément d'enquête » s'est penchée sur l'affaire. Dans son numéro de ce jeudi, elle consacre 22 minutes à Didier Chopin et confirme les informations de l'Union. « On a des témoignages d'à peu près tous les maillons de la chaîne, on a rencontré des salariés, le Comité interprofessionnel du vin champagne (CIVC), l'avocat de Didier Chopin, Didier Chopin lui-même... » , explique Dominique Mesmin, l'auteur de l'enquête, qui travaille depuis longtemps sur le milieu du vin. Le journaliste a fait goûter les vins suspects à des experts et a fait analyser une bouteille produite par Didier Chopin. Le résultat confirme qu'il ne s'agit pas de champagne.

« On raconte aussi Didier Chopin a opté pour ces pratiques , détaille Dominique Mesmin. C'est un autodidacte qui avait un bon rapport qualité-prix. La Scapest lui a proposé de vendre son champagne au niveau national lors des foires aux vins de Leclerc. Il a dit oui. Tout son entourage lui a dit " Super mais comment on fait pour trouver les vins ? Il avait fait des investissements importants donc il devait répondre aux commandes et il s'est retrouvé dans un cercle vicieux. Il a fait différents montages pour se procurer des vins, du chardonnay d'Ardèche et d'Espagne. Le site de Billy-sur-Aisne s'est avéré intéressant pour lui. »

Pour Ludivine Jeanmingin, « il faut que la vérité sorte«

Produits dans l'Aisne, les vins Festy'Chop présentaient l'avantage d'être plus rentables que le champagne, vendus à prix cassés lors des foires aux vins. Les prix du Champagne Chopin en rayons pouvaient atteindre 10,90 euros en grande surface. Un tarif très proche de celui des Festy'Chop, fabriqué à partir de vin espagnol acheté 80 centimes le litre, révèle Dominique Mesmin.

Une Soissonnaise sera très attentive, devant sa télé jeudi soir. Il s'agit de Ludivine Jeanmingin, l'ancienne responsable du site de Billy-sur-Aisne, qui a informé le CIVC des pratiques de son patron dès avril 2023. Licenciée pour faute grave après avoir accusé Didier Chopin de fraude dans un SMS adressé à tous ses collègues, elle avait témoigné à visage découvert dans l'Union. « Je n'ai pas eu que des retours positifs, on m'a reproché d'avoir dénoncé mon patron. J'attends cette émission avec impatience et un peu d'appréhension mais il faut que la vérité sorte. Je n'ai pas fait de faute et je veux que ce soit reconnu, pour que l'on me fasse à nouveau confiance dans le monde du travail » , déclare-t-elle. L'avocat de Ludivine Jeanmingin, Me Ludot, demande que sa cliente soit reconnue comme lanceuse d'alerte. Ce statut protecteur lui a été refusé une première fois, par une décision du conseil des prud'hommes de Soissons en juin, mais l'avocat a fait appel. À la veille la diffusion de Complément d'enquête, il se montre confiant : « S'il n'y avait pas eu le travail des journalistes, Madame Jeanmingin passerait pour une illuminée et Didier Chopin pour un entrepreneur bien sous tous rapports »

Ce jeudi à 23 heures sur France 2.

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Didier Chopin dans sa cuverie au Parc BSL de Billy-sur-Aisne, où il avait installé sa société Nouvelle Vallée. - Photo Grand Soissons Ancienne salariée de Didier Chopin aujourd'hui licenciée, Ludivine Jeanmingin réclame le statut de lanceuse d'alerte.

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.